

Grenoble, le 04 JAN. 2019

## Arrêté portant désignation des membres de la commission de contrôle de la commune de SAINT JOSEPH DE RIVIERE

LE PREFET DE L'ISERE,  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral, notamment les articles L. 18, L. 19 et R. 7 à R.11 (nouveaux) ;

VU l'article 14 du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret du 6 mai 2016 portant nomination de M. Lionel BEFFRE en qualité de Préfet de l'Isère ;

CONSIDÉRANT les propositions du Maire de la commune et du Président du Tribunal de Grande Instance de Grenoble ;

### ARRÊTE

**ARTICLE 1** – A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, une commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales est instituée dans la commune de ST JOSEPH DE RIVIERE et est composée comme suit :

Prénom et NOM	Qualité
Jean-Pierre OCCELLI	Conseiller municipal titulaire
René GHIOTTI	Conseiller Municipal suppléant
Roger JOURNET	Délégué de l'administration titulaire
Anne FLAMBARD	Déléguée de l'administration suppléante
Jean-Luc PAGNIEZ	Délégué du Tribunal de Grande Instance titulaire
Denise DONNIER VALENTIN épouse RAVIER	Déléguée du Tribunal de Grande Instance suppléante

**ARTICLE 2** – La composition de la commission de contrôle est rendue publique par affichage du présent arrêté sur les panneaux officiels d'informations municipales et mise en ligne sur le site internet de la commune lorsqu'il existe.

**ARTICLE 3** – Le Secrétaire Général de la préfecture de l'Isère et le Maire de la commune de ST JOSEPH DE RIVIERE sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Préfet  
Pour le Préfet, par délégation  
la Secrétaire Générale adjointe

Onloé LOMBARD